

TD/B/49/14  
TD/B/WP/157

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme sur sa trente-neuvième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 16 au 20 septembre 2002



**NATIONS UNIES**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/49/14  
TD/B/WP/157  
28 novembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme sur sa trente-neuvième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 16 au 20 septembre 2002

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre</b>	<u>Page</u>
I. DÉCISIONS ET CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA TRENTE-NEUVIÈME SESSION.....	4
A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED .....	4
B. Évaluation des activités de coopération technique .....	5
C. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED .....	6
II. DÉBATS ET AUTRES DÉCISIONS .....	8
A. Déclarations liminaires .....	8
B. Séances informelles .....	14
C. Décision du Groupe de travail .....	14
D. Déclarations de clôture .....	15
III. QUESTIONS D'ORGANISATION.....	16
A. Ouverture de la session.....	16
B. Élection du Bureau .....	16
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	16
D. Ordre du jour provisoire de la quarantième session du Groupe de travail .....	17
E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement .....	17
<b>Annexes</b>	
I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL .....	18
II. PARTICIPATION .....	19
III. LISTE DES DOCUMENTS .....	21

## Chapitre I

### DÉCISIONS ET CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

#### A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

##### Projet de décision \*

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Prend note* avec satisfaction des informations fournies dans le rapport sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED (TD/B/49/4 et Add.1 et 2), ainsi que du plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2003 (TD/B/49/5);
2. *Remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et les *invite* à continuer de verser des contributions à la CNUCED, de sorte qu'elle puisse répondre à la demande croissante d'assistance technique dans ses domaines de compétence et d'avantage comparatif;
3. *Prie* le secrétariat d'assurer un suivi adéquat des recommandations découlant de l'examen interne des procédures et des mécanismes régissant la coopération technique de la CNUCED et d'engager dès que possible des consultations avec les États membres sur la mise en œuvre des recommandations pour lesquelles des consultations doivent se tenir avec ceux-ci, et *décide* d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations à intervalles réguliers, à l'occasion des sessions du Groupe de travail;
4. *Note* avec satisfaction le profit tiré par les pays bénéficiaires des activités d'assistance technique de la CNUCED dans les domaines de la dette et du financement, des programmes relatifs au commerce international des biens et services et aux produits de base, de l'investissement et du développement des entreprises, et des programmes sur l'infrastructure des services et l'efficacité commerciale, et *prie* la CNUCED de poursuivre ses efforts pour fournir un appui de qualité dans ces domaines;
5. *Invite* le secrétariat à approfondir ses travaux sur les activités liées à l'OMC, et à renforcer encore sa coopération et la coordination de ses activités avec les autres prestataires de services d'assistance technique dans le domaine du commerce, en particulier pour ce qui est du Cadre intégré et du JITAP, afin de répondre, sur la base de ses avantages comparatifs, aux besoins découlant des activités liées à l'OMC;
6. *Prie* la CNUCED de recentrer son action, et ce faisant, de renforcer ses activités et ses programmes afin de répondre aux besoins croissants des pays en développement, dans les limites de son mandat, en particulier dans les domaines où elle possède des compétences spécialisées et un avantage comparatif manifeste;
7. *Demande* au secrétariat, dans son rapport annuel sur l'examen des activités de coopération technique, de fournir des informations sur l'évolution anticipée de ses activités et d'indiquer clairement les buts et objectifs stratégiques pour l'année à venir, et *décide*

---

\* Soumis au Conseil du commerce et du développement sous la cote TD/B/49/L.1

en conséquence d'arrêter d'examiner le plan indicatif annuel; *demande également* au secrétariat d'inclure dans son rapport annuel des renseignements sur les liens entre les diverses activités de coopération technique afin d'offrir aux États membres une vue globale et cohérente des divers éléments des programmes; et à cet égard, *prie* le secrétariat d'établir un rapport analytique rassemblant des informations sur le Programme de diplomatie commerciale, y compris sur les résultats obtenus;

8. *Prie* le secrétariat de continuer à indiquer, dans les descriptifs de projet, les liens qui existent entre chaque projet et ses travaux de recherche et d'analyse, en vue d'assurer l'intégration entre les activités opérationnelles et les autres activités;

9. *Prie* le secrétariat d'établir, en consultation avec les États membres, une note sur une stratégie possible de renforcement des capacités pour examen à une session ultérieure du Groupe de travail;

10. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Groupe de travail une question relative aux indicateurs de résultat, en tenant compte, notamment, du rapport du CCI (JIU/REP/2002/2) intitulé «L'ONU et la méthode fondée sur les résultats: mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire»;

11. *Souligne* qu'il importe d'œuvrer à la réalisation des buts et objectifs de développement international de la Déclaration du Millénaire et à l'exécution du Programme d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, pour ce qui est des activités relevant du mandat de la CNUCED.

151<sup>e</sup> séance plénière  
20 septembre 2002

## **B. Évaluation des activités de coopération technique**

### **Conclusions concertées**

*Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,*

#### *a) Évaluation des activités relatives au renforcement des capacités*

1. *Félicite* l'équipe d'évaluation de son rapport (TD/B/WP/155), qui fournit des éclaircissements précieux sur les activités de renforcement des capacités de la CNUCED et des conseils utiles à tous les partenaires intéressés, y compris le secrétariat et les gouvernements donateurs et bénéficiaires, ainsi que pour les conclusions et recommandations qu'il contient;

2. *Exprime* sa satisfaction de la qualité du processus d'évaluation à la CNUCED, de la transparence avec laquelle le secrétariat a procédé à des évaluations indépendantes et participatives et de l'application des enseignements tirés de ces évaluations; et *invite* le secrétariat de la CNUCED à partager son expérience de l'évaluation avec d'autres organisations, en particulier l'OMC et le CCI;

3. *Invite* le secrétariat à approfondir, en s'inspirant des observations formulées par les membres du Groupe de travail, l'examen d'un certain nombre de concepts figurant dans le rapport d'évaluation, en particulier leur application à la CNUCED, et à partager ses réflexions avec les membres du Groupe de travail;

4. *Prie* le secrétariat d'engager des consultations avec les États membres en vue d'intégrer dans sa stratégie de coopération technique les éléments appropriés découlant de l'évaluation thématique des activités de renforcement des capacités et de présenter les résultats de ces consultations, y compris des propositions, au Groupe de travail en mai 2003;

5. *Réaffirme* l'importance d'un cadre logique, fondé sur des indicateurs de résultat dans les domaines de la planification et de la gestion des activités de coopération technique;

6. *Prend note* des efforts déployés par le secrétariat pour étudier les moyens de prévoir le financement des prochaines évaluations approfondies, et *invite* les donateurs potentiels à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale créé pour financer les futures évaluations approfondies, conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa trente-huitième session;

7. *Décide* d'examiner une évaluation approfondie du programme d'assistance technique sur le commerce, l'environnement et le développement à sa session de 2003 consacrée à la coopération technique;

*b) Suivi des précédentes évaluations*

8. *Se félicite* de l'application des recommandations découlant des évaluations approfondies des programmes EMPRETEC et TRAINMAR et *approuve* les mesures de suivi présentées dans les documents TD/B/WP/156 et TD/B/WP/153; *invite* le secrétariat à mener à terme l'application des recommandations telles qu'approuvées par le Groupe de travail;

9. *Félicite* le secrétariat de la mise en œuvre de la stratégie relative aux pôles commerciaux et *approuve* les mesures de suivi présentées dans le document TD/B/WP/154.

151<sup>e</sup> séance plénière  
20 septembre 2002

**C. Financement de la participation d'experts de pays en développement  
et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED**

**Projet de décision**

*Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,*

*Rappelant* les principes directeurs pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en particulier le paragraphe 15, adoptés à la dix-neuvième session extraordinaire (examen à mi-parcours) du Conseil du commerce et du développement, ainsi que la décision adoptée sur la question par le Groupe de travail à la reprise de sa trente-huitième session,

*Décide* de conduire des consultations conformément au programme de travail proposé par l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine le 16 septembre 2002 (voir l'annexe).

## **Annexe**

### **Programme de travail pour la tenue de consultations sur le financement de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED**

a) La première phase durerait deux semaines, à partir du 23 septembre 2002, juste après la clôture de la présente session. Au cours de ces deux semaines, les membres seront invités à présenter des propositions sur les moyens qu'ils jugent propres à garantir les ressources nécessaires pour un financement régulier de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED;

b) La deuxième phase durerait un mois, au cours duquel des consultations auraient lieu en vue d'arrêter les principaux éléments de la solution ou des solutions, à partir des propositions soumises par les membres au cours de la période mentionnée au point a);

c) La troisième phase durerait deux semaines, si nécessaire, et serait consacrée à la formulation définitive de la ou des solutions.

*151<sup>e</sup> séance plénière  
20 septembre 2002*

## Chapitre II

### DÉBATS ET AUTRES DÉCISIONS

#### A. Déclarations liminaires

1. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a exprimé sa satisfaction du généreux appui apporté par les donateurs aux activités de coopération technique de la CNUCED. La coopération technique de la CNUCED continuait d'être axée sur le renforcement des capacités et l'intégration des activités opérationnelles avec les travaux de recherche et d'analyse, et à cet égard, la valeur ajoutée et la répartition des ressources devaient être soigneusement appréciées. Les contributions versées aux fonds d'affectation spéciale étaient restées la principale source de financement de la coopération technique en 2001, avec 18 millions de dollars des États-Unis. Les pays développés avaient représenté 60 % environ des contributions totales de fonds d'affectation spéciale. Les contributions des pays en développement en avaient représenté 29 %, ce qui illustre l'importance qu'attachaient les bénéficiaires à la coopération technique de la CNUCED. Les dépenses avaient légèrement diminué, en grande partie en raison de la diminution des projets financés par le PNUD.
2. Les recommandations issues de l'examen interne des procédures et des mécanismes régissant la coopération technique de la CNUCED engagé par le Secrétaire général de la CNUCED portaient sur deux ensembles de questions; les questions relevant des procédures et des mécanismes internes faisaient l'objet de mesures internes au secrétariat, tandis que le second groupe de questions, notamment la question de l'actualisation de la stratégie de coopération technique, les fonctions du Groupe de travail et la mobilisation de fonds, devait être examiné avec les États membres.
3. Faisant état de la situation récente concernant la mise en œuvre du Cadre intégré, le Secrétaire général adjoint a dit que la CNUCED était prête à participer davantage à cette mise en œuvre, y compris à l'établissement des études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Il a également fourni une mise à jour de la situation concernant le JITAP et les arrangements relatifs à la constitution d'une équipe spéciale interorganisations CNUCED/CCI/OMC chargée d'établir des propositions détaillées sur la suite à donner au JITAP, propositions qui seraient soumises au Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale du JITAP à sa prochaine réunion, en octobre 2002. Un lien explicite serait établi entre le JITAP II, le NEPAD et l'Union africaine créée récemment.
4. À la suite de la dernière réunion du groupe consultatif du SYGADE, un fonds d'affectation spéciale du SYGADE avait été créé, sur lequel des contributions pouvaient désormais être versées.
5. La question de la capacité d'absorption de la CNUCED pour l'exécution de services de coopération technique, et donc la nécessité d'établir un ordre de priorité des activités, devait être abordée à la lumière des ressources disponibles et des arbitrages et des complémentarités entre les activités opérationnelles et les autres activités du secrétariat. Lors de l'établissement de priorités, il serait important de veiller à ce que les programmes opérationnels correspondent strictement au mandat, aux compétences et à l'avantage comparatif de la CNUCED.

Les programmes devaient être complémentaires des travaux d'analyse du secrétariat et des délibérations intergouvernementales. Des éléments de contrepartie efficaces devaient exister aux niveaux national et régional, et les bénéficiaires comme les donateurs devaient faire preuve d'un engagement politique affirmé.

6. La CNUCED espérait jouer son rôle dans l'ensemble des efforts internationaux déployés pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement du millénaire, et les futures activités de coopération technique de l'organisation viseraient à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

7. L'évaluation des programmes de coopération technique était devenue un instrument extrêmement efficace pour les États membres lorsqu'ils devaient fixer les orientations des programmes. Le Secrétaire général adjoint a souligné deux caractéristiques particulières de l'évaluation à la CNUCED, à savoir l'indépendance, et l'approche participative. L'évaluation cette année était différente en ce sens qu'elle était thématique et ne portait pas sur un programme en particulier.

8. Enfin, sur la question du financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint a confirmé que des dispositions appropriées pour 2002 étaient actuellement prises en pleine conformité avec les décisions adoptées lors de l'examen à mi-parcours.

9. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a noté l'accroissement de la demande de services de coopération technique de la CNUCED, et en particulier la hausse impressionnante des contributions de pays en développement aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, ce qui témoignait de la valeur et de l'intérêt que ces pays attachaient aux travaux de la CNUCED. Elle a remercié les pays donateurs de leurs contributions et les a invités à intensifier leur appui, afin que la demande croissante de services de la CNUCED soit satisfaite.

10. Tout en souscrivant aux différents programmes conjoints exécutés par la CNUCED et d'autres institutions internationales de développement, la représentante a dit que la CNUCED devait conserver la capacité de concevoir ses propres programmes, et dans ce contexte elle a invité les donateurs à fournir l'appui nécessaire au Programme de la CNUCED sur le renforcement des capacités et la coopération technique après la Conférence de Doha. Elle a également souligné l'importance que son groupe attachait à d'autres activités réalisées par la CNUCED, sans lien direct avec l'OMC.

11. Concernant la capacité d'absorption du secrétariat, il fallait faire preuve de pragmatisme. Le secrétariat devait pouvoir alerter suffisamment à l'avance les États membres qu'une forte demande existait par rapport aux capacités d'exécution disponibles, afin que des solutions adéquates soient trouvées. La représentante a demandé davantage d'informations sur l'examen interne et a dit que l'examen à mi-parcours avait fourni des orientations précieuses pour les activités de coopération technique.

12. Concernant l'évaluation du programme TRAINMAR, elle a demandé au secrétariat d'interroger les centres de formation sur l'amélioration que représentaient les nouvelles mesures par rapport aux précédents arrangements, et de faire rapport au Groupe de travail. Elle a loué le secrétariat pour l'exécution de la stratégie relative aux pôles commerciaux et a encouragé la CNUCED à continuer de fournir des services de coopération technique aux pays souhaitant se doter de pôles commerciaux, ainsi que d'apporter son appui à la Fédération mondiale des pôles commerciaux.

13. Enfin, la représentante a regretté que la question du financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED n'ait pas encore été réglée. Elle a notamment déploré que son groupe n'ait pas participé aux consultations informelles décidées par le Groupe de travail à la deuxième reprise de sa trente-huitième session, en mai 2002. Elle a demandé un strict respect des décisions prises à la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil concernant cette question et a proposé un programme de travail en trois phases, dont la réalisation serait conduite par le Président.

14. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que, pour être efficaces, les activités opérationnelles de la CNUCED devaient s'inscrire dans le contexte global de la coopération technique liée au commerce et à l'investissement, dans laquelle les partenariats entre toutes les parties intéressées et la coopération et la coordination entre l'ensemble des prestataires étaient essentiels au succès des programmes de renforcement des capacités. La coopération interinstitutions devait s'appuyer sur les avantages comparatifs, les compétences et le mandat de chaque institution. Tout en souscrivant pleinement à la nécessité d'une rationalisation et d'une hiérarchie des priorités, le Groupe souhaitait que soient conservées certaines activités de coopération technique qui pourraient ne pas être classées comme des activités de renforcement des capacités, mais qui constitueraient un préalable pour certains pays avant qu'ils puissent s'engager dans des programmes de renforcement des capacités proprement dits. Il était satisfaisant de noter que, en matière de coopération pour le développement, la réduction de la pauvreté occupait une place de plus en plus importante et que des mesures concrètes étaient prises pour la réalisation des objectifs de développement du millénaire et de programmes de renforcement des capacités liés au commerce et à l'investissement. Une approche plus générale et plus dynamique était nécessaire à cet égard.

15. Le représentant s'est déclaré préoccupé par la diminution des contributions des pays développés et des donateurs multilatéraux, en particulier le PNUD. Il s'est également inquiété de la diminution de la part de la région de l'Asie et du Pacifique dans les dépenses totales, en espérant que l'exécution de nouveaux projets inverserait cette tendance. Le Groupe appuyait et approuvait les conclusions et les recommandations figurant dans le document TD/B/WP/151, concernant en particulier la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les institutions et avec les donateurs, de façon à garantir une approche globale des questions de commerce et d'investissement. Le soutien des donateurs et la coopération interinstitutions étaient nécessaires, notamment pour l'exécution du programme de travail de Doha de l'OMC et le plan d'assistance technique de la CNUCED correspondant, dont le lancement avait malheureusement jusque-là été freiné par un manque de ressources. Le représentant a approuvé la recommandation de ne plus établir de plan indicatif de coopération technique et a proposé que les ressources utilisées pour cela jusqu'ici soient utilisées à d'autres fins.

16. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné qu'une coopération technique efficace était un élément essentiel des efforts de lutte contre la pauvreté, et que les pays africains continuaient de figurer parmi les pays ayant le plus besoin d'assistance technique. D'importants changements se produisaient dans l'économie mondiale, et le programme de négociations issu de la Conférence de Doha était large et ambitieux, ce qui posait de grandes difficultés aux pays en développement. Le rôle de la CNUCED à cet égard était d'aider ces pays à bien présenter leurs intérêts pour respecter les délais de négociation. La CNUCED avait déjà beaucoup fait, mais beaucoup restait à faire. La présente session du Groupe de travail offrait la possibilité d'examiner les divers programmes et de rechercher des solutions durables aux carences constatées. Il s'agissait pour la CNUCED de trouver un juste équilibre entre l'exécution d'activités au titre du programme de l'après-Doha et l'exécution d'activités au titre de ses propres mandats, tels que consignés dans le Plan d'action de Bangkok et dans la Déclaration de Bruxelles. Les travaux de la CNUCED relatifs à l'investissement représentaient un effort tout à fait remarquable parmi l'ensemble des activités que de nombreuses organisations consacraient à cette question. Le représentant s'est également déclaré satisfait du programme SYGADE et des délibérations utiles du groupe consultatif du SYGADE.

17. Il devenait de plus en plus évident que des programmes nationaux bien adaptés étaient les plus utiles pour l'exécution d'activités de coopération technique. La CNUCED devrait donc intensifier son assistance pour répondre aux besoins spécifiques des différents pays à l'avenir. La question de la viabilité était également essentielle et devait faire l'objet d'une réflexion novatrice, mais elle ne devait pas être considérée comme une contrainte rigide. Enfin, le représentant s'est déclaré préoccupé par la diminution des contributions de fonds d'affectation spéciale en 2001, malgré l'engagement affirmé des pays en développement, qui avaient augmenté leurs contributions de 106 %. Concernant le financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, il a demandé que cette question soit réglée d'urgence.

18. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a demandé davantage d'informations sur les raisons pour lesquelles le financement du PNUD avait diminué aussi fortement au cours des 10 dernières années. Il anticipait avec intérêt les débats sur les mérites comparés du renforcement des capacités et de l'assistance technique, en notant que l'assistance technique était importante pour une aide ciblée visant à répondre à des besoins à court terme. La question de la répartition des ressources était particulièrement importante également et devait être replacée dans le contexte de la capacité d'absorption et de l'avantage comparatif de la CNUCED. Le représentant s'est félicité des observations du Secrétaire général adjoint concernant l'établissement de priorités et une répartition équilibrée des activités, en espérant que le Groupe de travail se penche sur la question des priorités.

19. Concernant l'examen interne réalisé par le secrétariat, il a demandé davantage d'informations sur le suivi donné à cet examen. Pour ce qui était de l'aide bilatérale et multilatérale, ce n'était pas au Groupe de travail d'apprécier les choix des donateurs à cet égard. De même, le représentant ne pouvait souscrire à l'idée d'une mise en commun des ressources entre les institutions pour l'exécution de programmes d'assistance relatifs à l'après-Doha, car de nombreux donateurs étaient dotés de procédures juridiques et administratives qui empêchaient que les contributions versées à une institution puissent être réaffectées à une autre. Pour ce qui était de la proposition de cesser d'établir un plan indicatif, il comprenait les difficultés et était prêt à examiner les moyens d'améliorer la pratique actuelle, mais il estimait que les États membres devaient être clairement informés des buts et objectifs de l'année à venir.

Il s'est déclaré déçu de ce que le secrétariat ait jugé la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Cadre intégré «minime». Toutefois, les décisions d'affectation des ressources provenant du fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré devaient être prises par l'organe compétent.

20. Le représentant de l'**Éthiopie** a souligné l'intérêt que le programme de coopération technique de la CNUCED présentait pour ses bénéficiaires. Il s'est déclaré satisfait de la priorité constante accordée aux pays les moins avancés, mais s'est inquiété de la baisse des dépenses consacrées à l'Afrique en 2001.

21. Le représentant du **Bangladesh** a dit que les gouvernements reconnaissaient depuis de nombreuses années la qualité de la coopération technique de la CNUCED, qui avait considérablement contribué aux efforts déployés par les PMA, en matière de développement et de renforcement des capacités. Si l'accent mis par les donateurs sur la réduction de la pauvreté était encourageant, la baisse continue des contributions du PNUD et la diminution, quoique modeste, des fonds provenant du budget-programme était préoccupante. Le représentant a demandé instamment aux partenaires de développement d'accroître les ressources allouées aux programmes car la viabilité financière de ces derniers devait être assurée pour qu'ils puissent avoir un impact et être efficaces. À cet égard, il s'inquiétait de la baisse en valeur absolue du montant affecté aux projets menés dans les PMA.

22. Le représentant regrettait que la majorité des activités prévues dans le plan d'assistance technique de l'après-Doha de la CNUCED ne puisse être mise en œuvre faute de ressources. Dans le cadre du programme de travail de l'OMC adopté à Doha, les PMA avaient peu de temps devant eux et avaient donc besoin d'une assistance immédiate pour participer efficacement aux négociations prescrites. Le secrétariat de la CNUCED devrait redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources et les donateurs devraient tenir compte de cette situation. Le représentant invitait aussi le secrétariat à envisager de créer un compte distinct pour les PMA afin de financer le plan d'assistance technique de l'après-Doha.

23. La coopération technique devrait viser à renforcer les institutions nationales et le potentiel d'offres sur le plan commercial. Le représentant se félicitait du programme de diplomatie commerciale, mais celui-ci comprenait essentiellement des projets régionaux. Si les activités régionales paraissaient moins coûteuses, des projets nationaux seraient plus efficaces. Les PMA en particulier auraient besoin d'une assistance sur mesure compte tenu de leurs difficultés à absorber une assistance régionale plus générique. Concernant le Cadre intégré, le représentant a demandé aux partenaires de développement et à la CNUCED de travailler en tandem pour que le programme pilote soit couronné de succès.

24. La représentante du **Royaume-Uni** a rappelé qu'à l'examen à mi-parcours, il avait été suggéré qu'après la publication par le Corps commun d'inspection d'un rapport sur la question, l'examen d'indicateurs de résultat devrait figurer à l'ordre du jour de la session suivante du Groupe de travail.

25. Concernant le financement des activités de coopération technique de la CNUCED, la représentante a noté que les contributions du Royaume-Uni avaient fortement augmenté au cours des dernières années. S'agissant du plan indicatif, la présentation actuelle semblait trop complexe et donnait l'impression d'activités fragmentaires; chaque programme devrait être

exposé de manière plus cohérente, en mettant l'accent sur les orientations stratégiques. La représentante se félicitait que le secrétariat évoque ouvertement la question de la capacité d'absorption et convenait que la solution résidait dans la définition de priorités. Si la coordination interorganisations était toujours utile, la coopération n'était pas une fin en soi, mais un moyen d'obtenir de meilleurs résultats. Plusieurs délégations avaient souligné l'efficacité des projets nationaux par rapport aux projets régionaux, mais les projets nationaux étant normalement financés par l'aide bilatérale, c'était dans ce cadre que les pays bénéficiaires devraient s'efforcer d'obtenir des ressources accrues pour ces projets. L'évaluation du programme de renforcement des capacités était riche d'enseignements et il fallait souhaiter que la clarification de la notion de renforcement des capacités contribuerait à améliorer l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED.

26. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a souligné la nécessité d'allouer des ressources suffisantes aux pays les moins avancés pour les aider à s'intégrer à l'économie mondiale et à réduire la pauvreté. Il a insisté sur l'intérêt de programmes tels que le Cadre intégré et le JITAP, qui étaient des instruments importants pour renforcer les capacités dans les PMA. Il a mis l'accent sur l'importance de la coordination des activités et de leur évaluation régulière.

27. Le représentant de la **Suisse** a jugé importante la coordination interorganisations, surtout dans le cadre des programmes d'assistance technique de l'après-Doha, auxquels la Suisse avait apporté des contributions notables. La pratique du Groupe de travail consistant à réaliser des évaluations approfondies et à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations antérieures était la bonne manière de procéder. Même si de nombreuses délégations estimaient que le JITAP était un programme efficace, il fallait garder à l'esprit que les experts qui l'avaient récemment évalué avaient signalé des problèmes et des lacunes dans la coordination interorganisations. Concernant le Cadre intégré, la CNUCED pouvait jouer un plus grand rôle, en particulier lors du lancement des programmes nationaux. Il était essentiel d'établir des priorités dans les programmes de coopération technique, conformément aux orientations inscrites dans le Plan d'action de Bangkok. S'agissant de l'évaluation du renforcement des capacités, le représentant approuvait l'accent mis sur la qualité au détriment de la quantité et les recommandations formulées. La Suisse, dont la contribution aux programmes de coopération technique de la CNUCED était importante, était satisfaite de ses relations avec le secrétariat, même si la communication de certaines informations pouvait être améliorée.

28. Le représentant des **Pays-Bas** a dit que son pays était un partenaire de longue date de la CNUCED en matière de coopération technique et le resterait à l'avenir. Il a pris note de la baisse des ressources allouées à la coopération technique de la CNUCED, due en particulier à la diminution des contributions du PNUD et de la Commission européenne. Selon lui, la réunion du groupe consultatif du SYGADE avait été très utile et un groupe analogue pourrait être créé pour le programme SYDONIA. Le représentant a souligné l'importance de programmes tels que le Cadre intégré où étaient associées de nombreuses organisations et a regretté que la CNUCED y joue un rôle mineur. Concernant la capacité d'absorption, il fallait adopter une approche plus cohérente. Au sujet de l'évaluation du renforcement des capacités, le représentant s'est félicité de l'ouverture d'esprit de la CNUCED, mais a fait observer que les évaluations devaient faire partie intégrante de l'élaboration des projets et être financées au moyen soit du budget ordinaire soit

des ressources allouées aux projets. Il a proposé que l'évaluation de l'année prochaine porte sur le programme relatif au commerce et à l'environnement ou sur le programme de diplomatie commerciale.

29. Le représentant de la **Finlande** a souligné la nécessité de rationaliser les activités et d'arrêter des priorités. Il était important que les divisions de la CNUCED se concertent régulièrement, afin de ne pas se faire concurrence pour obtenir des fonds auprès des donateurs et de veiller à ce que ces derniers soient informés des priorités et puissent choisir en connaissance de cause entre diverses propositions de projet. Pour mieux assurer la viabilité financière des programmes, il était impératif de disposer d'instruments valables de comparaison et d'évaluation des résultats et de bien informer les donateurs afin que ceux-ci puissent décider de maintenir leurs contributions en temps utile.

30. Le représentant de la **France** a dit que malgré quelques fluctuations, le montant global des ressources et des dépenses de coopération technique s'était dans une large mesure stabilisé au cours de la dernière décennie. Il s'est inquiété du montant insuffisant des contributions annoncées à l'appui de l'excellent programme de coopération technique établi par la CNUCED pour répondre aux objectifs de développement de l'après-Doha. Il était urgent de prendre des mesures pour accroître les ressources allouées à ce programme, la crédibilité de la CNUCED et de ses États membres étant en jeu.

31. Le représentant de l'**Allemagne** a déclaré partager l'opinion que la coopération technique de la CNUCED devrait être axée sur le renforcement durable des capacités plutôt que sur la mise en œuvre d'activités dispersées et d'initiatives fragmentaires. Le plan indicatif contenait une liste relativement longue d'activités dispersées qui devraient être présentées de manière plus stratégique. La coordination interorganisations étant essentielle dans chaque organisation, le représentant déplorait que le secrétariat considère comme minime sa contribution au Cadre intégré. Comme il avait été dit à l'examen à mi-parcours, le Groupe de travail devrait examiner la question du bon compromis à trouver entre les travaux analytiques et la coopération technique. Concernant l'examen interne de la coopération technique, le représentant a demandé des informations complémentaires sur la suite donnée aux recommandations formulées. S'agissant du financement, il a constaté avec satisfaction que la part des PMA était restée élevée, mais a regretté que celle de l'Afrique ait diminué. En général, la situation financière était bonne, en particulier du fait de l'augmentation des contributions des pays en développement. Toutefois, la baisse des fonds provenant d'autres sources pouvait être examinée de manière plus détaillée.

## **B. Séances informelles**

32. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

## **C. Décision du Groupe de travail**

### **Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement** (point 3 de l'ordre du jour)

33. À sa 151<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le 20 septembre 2002, le Groupe de travail a approuvé un projet de décision destiné à être adopté par le Conseil du commerce et du développement (publié ultérieurement sous la cote TD/B/49/L.1). (Pour le texte du projet de décision, voir le chapitre I plus haut.)

**Évaluation des activités de coopération technique** (point 4 de l'ordre du jour)

34. À sa 151<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le 20 septembre 2002, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées, publiées ultérieurement sous la cote TD/B/WP/L.109. (Pour le texte des conclusions concertées, voir le chapitre I plus haut.)

**Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED** (point 5 de l'ordre du jour)

35. À la même séance, le 20 septembre 2002, le Groupe de travail a adopté un projet de décision portant la cote TD/B/WP/L.108. (Pour le texte de la décision, voir le chapitre I plus haut.)

**D. Déclarations de clôture**

36. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné, à propos du paragraphe 6 du projet de décision relatif à l'examen des activités de coopération technique devant être soumis au Conseil, que le recentrage de l'action évoqué devait bel et bien permettre de répondre aux besoins croissants des pays en développement. En cas de difficultés à cet égard, le secrétariat devrait demander des instructions aux États membres. D'une manière générale, il serait important de garantir un financement durable de l'ensemble des activités de la CNUCED. Enfin, le Groupe des 77 et la Chine comptaient bien trouver une solution à la question du financement de la participation d'experts.

37. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que son groupe s'inquiétait du niveau des ressources mises à la disposition de la CNUCED, et espérait que les donateurs s'emploieraient à stabiliser les conditions de financement de la coopération technique de la CNUCED de façon que les pays en développement puissent recevoir l'assistance dont ils avaient besoin.

38. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit qu'on pouvait espérer que le résultat de la session aiderait le secrétariat et les États membres à renforcer l'aide apportée par la CNUCED aux pays en développement. Pour ce qui était du recentrage des activités de coopération technique, il serait important d'éviter de mettre sur la touche des activités en cours et de veiller à répondre aux besoins croissants des pays en développement; l'objectif était d'accroître l'efficacité de la coopération technique. Les réunions d'experts étaient à la base des travaux de la CNUCED, de sorte qu'il était extrêmement important de financer la participation d'experts à ces réunions. Enfin, le représentant espérait que la part de l'Asie dans les dépenses de coopération technique augmenterait en 2002.

39. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'il se félicitait des propos sans ambiguïté tenus par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED quant à la nécessité d'établir un ordre de priorité des activités de coopération technique, et il a instamment demandé au secrétariat d'agir en conséquence.

### **Chapitre III**

#### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

##### **A. Ouverture de la session**

40. La trente-neuvième session du Groupe de travail a été ouverte par M<sup>me</sup> Gothani Indikadahena (Sri Lanka), Vice-Présidente/Rapporteur du Groupe de travail à sa trente-huitième session.

##### **B. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

41. À sa 149<sup>e</sup> séance plénière (séance d'ouverture), le 16 septembre, le Groupe de travail a élu M<sup>me</sup> F. Al-Ghazali (Oman) Présidente et M. V. Malevich (Biélorus) Vice-Président/Rapporteur.

##### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

42. Également à sa 149<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/150; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique:
  - a) Évaluation des activités relatives au renforcement des capacités;
  - b) Suivi de l'évaluation approfondie du programme TRAINMAR;
  - c) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du programme EMPRETEC;
  - d) Rapport intérimaire sur l'application de la stratégie relative aux pôles commerciaux.
5. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.
6. Ordre du jour provisoire de la quarantième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**D. Ordre du jour provisoire de la quarantième session du Groupe de travail**

43. À sa 151<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le 20 septembre 2002, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session (voir l'annexe I plus loin).

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil  
du commerce et du développement**

44. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport - document TD/B/WP/L.106 - et a autorisé le Rapporteur à en établir la version finale en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTIÈME SESSION  
DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
4. Indicateurs de résultat.
5. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Brésil	Jamahiriya arabe libyenne
Chine	Maurice
Cuba	Mexique
Égypte	Oman
Espagne	Pays-Bas
États-Unis d'Amérique	Philippines
Éthiopie	Pologne
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	
Japon	Sénégal

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur:

Angola	Italie
Bangladesh	Jamaïque
Barbade	Madagascar
Bélarus	Mongolie
Bénin	Mozambique
Bhoutan	Nicaragua
Colombie	Ouganda
Croatie	Panama
Cuba	Portugal
Danemark	République arabe syrienne
Éthiopie	Singapour
ex-République yougoslave de Macédoine	Soudan
France	Sri Lanka
Honduras	Suisse
Indonésie	Venezuela
Irlande	Yémen

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.47.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Communauté européenne

Organisation de la Conférence islamique.

4. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la session.

5. Une organisation non gouvernementale de la *catégorie spéciale* était représentée à la session: l'International Multimodal Transport Association.

### **Annexe III**

#### **LISTE DES DOCUMENTS**

TD/B/WP/150	Ordre du jour provisoire annoté
TD/B/WP/151 et Add.1 & 2 et Corr.1 & 2	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
TD/B/WP/152 et Corr.1	Plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2003
TD/B/WP/153	Application des recommandations découlant de l'évaluation approfondie du programme TRAINMAR
TD/B/WP/154	Mise en œuvre de la stratégie adoptée concernant le programme relatif aux pôles commerciaux
TD/B/WP/155	Évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED relatives au renforcement des capacités
TD/B/WP/156	Mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC
TD/B/WP/L.106	Projet de rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-neuvième session
TD/B/WP/L.107	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
TD/B/WP/L.108	Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED
TD/B/WP/L.109	Évaluation des activités de coopération technique

-----